

LA CRISE (suite)

Les profits 2008 des sociétés du CAC40 ont été publiés : c'est une baisse moyenne de 40% qui est affichée. Encore faut-il remarquer que le premier semestre étant resté à peu près convenable, c'est pratiquement au seul deuxième semestre que l'on doit cette chute annuelle. 5 sociétés du CAC déclarent une perte en 2008 et l'on peut en déduire qu'elles sont plus nombreuses à subir un deuxième semestre en rouge.

Il ne fait plus guère de doute, bien que le printemps ne soit pas encore arrivé, que 2009 verra une nouvelle baisse et que le premier semestre sera peut-être le plus difficile de tous. Il faudrait presque l'espérer, tant la crainte que la crise ne se prolonge hante les esprits.

Comme nous l'écrivions dans notre lettre de décembre 2008, ceux qui réussiront à faire croître leur chiffre d'affaires en 2009 seront de belles exceptions. Pour les autres, tous les autres, il s'agit de limiter les dégâts et surtout ne pas se trouver en difficulté d'échéance. Les banques, hélas, seront de peu de secours, occupées qu'elles sont à se sauver elles-mêmes. Il est vrai qu'elles sont parmi les plus touchées, les raisons des pertes bancaires suscitant d'ailleurs beaucoup de critiques et de divergences d'opinions.

A nos yeux, quelques premières leçons de cette crise peuvent être tirées :

- Accentuer la diversification de la clientèle pour éviter de trop dépendre d'un petit nombre de clients. Cette diversification peut aussi être géographique.
- Pas d'endettement excessif : essayer, sauf cas particulier, de maintenir un gearing (ratio dette financière nette/fonds propres) inférieur à 50%.
- Si possible, développer au minimum deux activités, ou bien, si l'on se trouve par nécessité ou vocation en mono activité, essayer de lui associer un secteur service, directement ou indirectement lié à l'activité. C'est un gage de stabilité, de visibilité et de fidélisation de la clientèle.

Nous concluons en constatant que, bien que les transactions se raréfient et tout particulièrement dans le secteur des LBO, le prix des sociétés non cotées ne s'est pas aligné sur celui des sociétés cotées (cf notre lettre de septembre 2008). La corrélation est cependant incontournable et devrait conduire à des prix raisonnables (et en baisse) sur le secteur du non coté en 2009.